

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 15 FÉVRIER, à 09 h 13, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en première séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 10 h 16).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique/ FRANÇOISE Gérard/ ADAME Brigitte/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien/ MARCHAU Jean-Pierre/ MAMODE Nourjhan/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ BAREIGTS Éricka/ ARLANDON Corine/ MÉLADE Thierry/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique/ ANILHA Fernande/ HOARAU Serge/ DOKI-THONON Lisianne/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe/ HO-SHING Cynthia

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

*Pour toute la durée de la séance*

MAILLOT Gérald

par KICHENIN Virgile

VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini

par HOAREAU Jean-François

VOLIA-GARNIER Laetitia

par LOWINSKY Jacques

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

*À son départ (10 h 10 / Rapport n° 20/1-026)*

BAREIGTS Éricka

par ASSABY Maximilien

Les membres présents, au nombre de 40 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

### ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

MÉLADE Thierry	(lien de parenté)	bénéficiaire de bourse de voyage	Rapport n° 20/1-004
BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 20/1-005
BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 20/1-007

SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de la Réunion

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200215-201024-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

## ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 20/1-008
----------------	-------------------	----------------------	---------------------

ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 20/1-014
----------------	-------------------	----------------------	---------------------

SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

HUBERT Richenel	sorti de 09 h 27	du Rapport n° 20/1-002
	à 09 h 43	au Rapport n° 20/1-011
BAREIGTS Éricka	partie à 10 h 10	au Rapport n° 20/1-026

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 24 FÉVRIER 2020 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 40 sur 55.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200215-201024-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

**OBJET**        **Achat de fournitures diverses en matière de travaux pour les besoins de la Ville de Saint-Denis**  
Autorisation de signer les marchés

---

La Ville doit procéder à l'achat de fournitures diverses (quincailleries, peintures, bois....) pour le fonctionnement de ses services et en particuliers des régies communales.

Après recensement des besoins, une consultation a été lancée et l'accord-cadre a été décomposé en cinquante-deux lots dont trente-deux individuels et vingt familles de produits, pouvant donner lieu chacun à un marché distinct.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 6 février 2020. Sur la base des critères de consultation, elle a arrêté le classement des entreprises. Plusieurs lots sont par ailleurs infructueux, au motif d'absences d'offres, d'offres inacceptables ou anormalement basses. Une nouvelle consultation est nécessaire pour pourvoir aux besoins des services.

Je vous demande en conséquence :

1° de prendre acte de la procédure lancée ;

2° de prendre acte de la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de l'accord-cadre comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles R. 2113-1, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande publique) ;
- accord-cadre à bon de commande en cinquante-deux lots ;
- accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et maximum (articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande publique) ;
- les commandes s'effectueront conformément aux prix unitaires TTC ;
- durée : de sa date de notification pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, sans que la durée totale n'excède quatre ans ;
- enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 798 500 € par an, montant total de 3 194 000 € sur quatre ans tous lots confondus ; crédits inscrits au Budget principal 2020 sous le chapitre 011 ;

3° de m'autoriser à signer les marchés avec les entreprise retenues sous réserve qu'elles soient à jour de leurs cotisations sociales et fiscales ; en cas de défaut de l'entreprise au regard de ses obligations, il sera mis en œuvre les dispositions de l'article R. 2144-7 du Code de la Commande publique pour passer au suivant du classement ;

- 4° de m'autoriser à prendre toutes les décisions portant sur l'exécution et le règlement des marchés, y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 5° de m'autoriser à relancer la consultation pour les lots infructueux, selon le même mode de dévolution et de signer avec les entreprises retenues, et à prendre toutes les décisions portant sur l'exécution et le règlement des marchés, y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200215-201024-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

**OBJET**      **Achat de fournitures diverses en matière de travaux pour les besoins de la Ville de Saint-Denis**  
Autorisation de signer les marchés

---

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°20/1-024 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur JAVEL François au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

### **APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

#### **ARTICLE 1**

Prend acte du lancement de la procédure de consultation pour l'achat de fournitures diverses en matière de travaux pour les besoins de la Ville.

#### **ARTICLE 2**

Prend acte de la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

- procédure d'appel d'offres ouvert (article R. 2113-1, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande publique) ;
- accord-cadre composé de cinquante-deux lots ;
- accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum ;
- durée de l'accord-cadre : de sa date de notification pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, sans que la durée totale n'excède quatre ans ;
- enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 798 500 € par an, montant total de 3 194 000 € sur quatre ans tous lots confondus ; crédits définit inscrits au Budget principal 2020 sous le chapitre 01.

### **ARTICLE 3**

Autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres du 6 février 2020, sous réserve qu'elles soient à jour de leurs cotisations fiscales et sociales. En cas de défaut de l'entreprise au regard de ses obligations, il sera mis en œuvre les dispositions de l'article R. 2144-7 du Code de la Commande publique pour passer au suivant du classement.

### **ARTICLE 4**

Autorise le Maire à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement de l'accord-cadre lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

### **ARTICLE 5**

Autorise le Maire à relancer la consultation pour les lots infructueux selon le même mode de dévolution et à signer avec les entreprises retenues, et à prendre toutes les décisions portant sur l'exécution et le règlement des marchés, y compris les avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

### **ARTICLE 6**

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal.

## RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

DEPARTEMENT DE LA REUNION

### A – DESIGNATION DE LA CONSULTATION

Direction concernée : **DIRECTION LOGISTIQUE ET MOYENS**

Objet de la consultation : **ACQUISITION DE MATERIAUX ET FOURNITURES DIVERSES**

Date d'envoi de l'avis à la publication : **23/07/2019**

Organe de parution de l'avis :

JIR	X	QUOTIDIEN	X	BOAMP	X	JOUE	X
-----	---	-----------	---	-------	---	------	---

Date limite de réception des offres : **27/08/2019 à 15h00**

### B – COMPOSITION DE LA COMMISSION

Date de la commission : **06/02/2020**

Date de la convocation : 29/01/2020

Horaire de début : *9h00*

Horaire de fin : *16h30*

#### Membres à voix délibérative :

Nom – Prénoms	Qualité	Présent	Absent
Monsieur François JAVEL	Président	X	
Monsieur NAILLET Philippe	Membre titulaire		X
Monsieur CHOPINET Gérard	Membre titulaire		X
Monsieur ASSABY Maximilien	Membre titulaire		X
Madame ISIDORE Marylise	Membre titulaire	X	
Madame ANILHA Fernande	Membre titulaire	X	
Madame VELOUPOULE MERLO Nalini	Membre suppléant		X
Monsieur EUPHRASIE Didier	Membre suppléant	X	
Madame HUMBLLOT Nicole	Membre suppléant		X
Monsieur LOWINSKY Jacques	Membre suppléant		X
Madame VITRY Faouzia	Membre suppléant		X

#### Membres à voix consultative :

Nom – Prénoms	Qualité	Présent	Absent
Monsieur .....	Comptable public		X
Madame .....	DDCCRF	X	

Accusé de réception en préfecture  
 9740115-20200215-201024-DE  
 Date de télétransmission : 20/02/2020  
 Date de réception préfecture : 20/02/2020

**C – ALLOTISSEMENT ET ESTIMATION PREVISIONNELLE**

Lot	Classe	Intitulé articles	Montant estimatif annuel
1	A	PEINTURE ACRYLIQUE MAT INTERIEUR EXTERIEUR NF ENVIRONNEMENT A+ BLANCHE 16 L	62 000 €
2	A	PEINTURE ACRYLIQUE SATINEE INTERIEUR EXTERIEUR NF ENVIRONNEMENT A+ BLANCHE 16 L	42 000 €
3	A	SAC POUBELLE 240 LITRES 40 MICRONS	23 000 €
4	A	CONTRE PLAQUE NAVYPLY CTBX 122 X 244 X 18 MM selon EN 636	20 000 €
5	A	SAC POUBELLE 200 LITRES 40 MICRONS	18 000 €
6	A	FIL NYLON DEBROUSSAILLEUSE 3MM EN 110M	12 000 €
7	A	MICRO BETON A PRISE RAPIDE NOIR	11 000 €
8	A	REGLETTE ETANCHE DUO A LED 1.20M	10 500 €
9	A	TUBE CARRE GALVA 40 X 40 X 6M 2MM	9 500 €
10	A	TUBE CARRE GALVA 50 X 50 X 6M 3MM	9 000 €
11	A	PEINTURE POUR TRACAGE TERRAIN PLATEAU VERT	9 000 €
12	A	CIMENT CPJ 32 25KG	8 500 €
13	A	PEINTURE SIGNALISATION ROUTIERE BLANCHE 25 KG P5 1RHS3	8 500 €
14	A	PIN AFRIQUE S/3 EN 4M	8 000 €
15	A	IMPRESSION UNIVERSELLE EN PHASE AQUEUSE INT.EXT. NF ENVIRONNEMENT A+ UTILISABLES SUR ANCIENNE PEINTURE ALKYDES, ACRYLIQUE, EPOXY, POLYURETHANE, PLIOLIT 20 KG	8 000 €
16	A	MORTIER A PRISE RAPIDE GRIS	7 500 €
17	A	INDOCHINE S/2 EN 4M	7 500 €
18	A	REVETEMENT ACRYLIQUE ELASTIQUE D'IMPERMEABILISATION DES FACADES EXTERIEUR NF ENVIRONNEMENT A+ BLANC 16 L	6 500 €
19	A	CYLINDRE NICKELE 30 X 30 VARIE QUALITE PLUS	6 000 €
20	A	CONTRE PLAQUE NAVYPLY CTBX 122 X 244 X 8 MM selon EN 636	6 000 €
21	A	CADENAS LAITON 80	6 000 €
22	A	TEINTE UNIVERSELLE DIFFERENTS COLORIS 250 CC	5 500 €
23	A	TUBE A LED 1.20M 36 W	5 500 €
24	A	PANNEAU AFFICHAGE LIEGE 0.90 X 0.60	5 500 €
25	A	TUYAU ARROSAGE 4 COUCHES 19 X 50M	5 500 €
26	A	PIN AFRIQUE S/2 EN 4M	5 000 €
27	A	ENSEMBLE ROBINET TEMPORISE WC 20 X 27 TYPE 1000	5 000 €
28	A	REGLETTE A GRILLE DUO A LED 1.20M	5 000 €
29	A	POUBELLE PLASTIQUE 80 L + COUVERCLE	5 000 €
30	A	LINGETTE ANTIGRAFFITI 27 X 31 BTE DE 70 environ	4 000 €
31	A	SABRE A CANNE TYPE 32	3 500 €
32	A	TUBE GALVANISEE 20 X 27 X 6M	4 000 €
33	B	DIVERS PRODUIT CHIMIQUE	12 500 €
34	B	FAM.BOIS	27 000 €
35	B	FER/SIDERURGIQUES	51 000 €
36	B	FIXATION	4 000 €
37	B	MATERIAU DE CONSTRUCTION	13 000 €
38	B	PEINTURE	47 000 €
39	B	PEINTURE ROUTIERE	1 500 €
	B	PEINTURE ROUTIERE	41 000 €

Accusé de réception en préfecture  
974-409740119-20200215-2020-024-DL  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

41	B	QUINCAILLERIE	43 500 €
42	B	SANITAIRE	5 500 €
43	B	SERRURERIE	33 500 €
44	B	VISSERIE/BOULONNERIE	3 500 €
45	B	BETONS SPECIAUX	11 000 €
46	B	DISQUE A DECOUPER	5 500 €
47	B	DISTRIBUTEUR	3 500 €
48	B	ELECTRICITE	74 000 €
49	B	ELECTRODE	2 500 €
50	B	FEUTRINE	1 000 €
51	B	PLOMBERIE	38 000 €
52	B	SAC POUBELLE	8 000 €

#### D- CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les critères ci-après ont été retenus pour l'analyse des offres afin de désigner l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Le prix des prestations : 70 %
- La valeur technique de l'offre : 20 %
- Développement durable : 10%

##### 1. Le prix des prestations : 70%

Modalité d'attribution de la note : 10 points seront attribués à l'offre la moins disante parmi les offres recevables indiquées (sous réserve qu'elle ne soit pas considérée comme anormalement basse).

Les notes des offres acceptables seront formulées comme suit :

$$\text{Note du prix} = 10 \times \frac{\text{Offre de prix la moins disante}}{\text{Offre de prix concernée}}$$

Les notes seront arrondies au centième.

##### 2. La valeur technique de l'offre : 20%

**La valeur technique de l'offre s'appréciera au regard d'un mémoire technique qui sera notée sur 10 points multipliée par le coefficient de pondération (20%).**

Sous critères	Note sur 10
L'organisation envisagée pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la remise lors de chaque commande de l'accusé de réception faisant état de la prise en compte de la demande du pouvoir adjudicateur ainsi que pour le respect du délai de livraison : <b>5 points</b></li> <li>- l'organisation de la continuité de service en cas d'indisponibilité du produit : <b>5 points</b></li> </ul>	10 points

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20200215-201024-DE  
 Date de télétransmission : 20/02/2020  
 Date de réception préfecture : 20/02/2020

### 3. Développement durable: 10%

<ul style="list-style-type: none"> <li>- La méthodologie de tri et recyclage des déchets de livraison (plastique, carton, palette, bois, fer, électrique...) de l'entreprise : <b>3 points</b></li> <li>- le recensement des familles de produits pouvant faire l'objet d'une gestion optimisée des déchets : <b>3 points</b></li> <li>- Quelles sont les mesures prises pour limiter le coût écologique du processus de livraison des commandes aux acheteurs finaux (emballage, mode de livraison, logistique,...) : <b>4 points</b></li> </ul>	<p>10 points</p>
---	------------------

En cas d'absence de mémoire technique ou de note méthodologique en matière de développement durable, l'offre du candidat est écartée de l'analyse : son dossier étant incomplet, sa proposition est considérée comme irrégulière.

Modalité d'attribution de la note : les renseignements attendus au niveau du dossier technique et développement durable seront notés suivant les appréciations et le barème ci-après :

- Très insuffisant : 0 point
- Insuffisant : 20 % de la note maximale
- Très moyen : 40 % de la note maximale
- Moyen : 60 % de la note maximale
- Satisfaisant : 80 % de la note maximale
- Très satisfaisant : 100% de la note maximale

Les notes seront arrondies au centième.

Le candidat pourra compléter son dossier technique de toute autre pièce qu'il jugera utile à l'appui de son offre, pour apporter le plus de précisions possibles.

#### E – DECISION DE LA COMMISSION

Après présentation du rapport d'analyse des offres établi par le service, et au vu des critères d'attribution rappelés ci-dessus, la Commission d'Appel d'Offres décide :

a) d'émettre un avis favorable au fait d'écarter les offres suivantes :

- *au motif qu'elles sont irrégulières :*

LOTS	ENTREPRISES	MOTIF
2	LA SEIGNEURIE	Ne respecte pas la norme A+
3	DOM HYGIENE	Epaisseur 30 au lieu de 40
3	STARCO	Epaisseur 25 au lieu de 40
8	ADAMELEC	Absence de mémoire technique
13	SIGNATURE OI	Propose S1 au lieu du S3
13	LA SEIGNEURIE	Propose S1 au lieu du S3
15	LA SEIGNEURIE	Ne respecte pas la norme A+
25	DUMESGNIL	Absence de fiche technique
28	ADAMELEC	Absence de mémoire technique
31	DUMESGNIL	Propose lame de 37 cm au lieu de 32 - Lame trop grande
38	LA SEIGNEURIE	Non-respect norme A+ sur SOYTEX
37	LA SEIGNEURIE	Proposition de peinture à l'eau - Pas de proposition pour le diluant

39	SIGNATURE OI	Propose S1 au lieu du S3
46	RAVATE	Propose E2 au lieu de E3 pour le diamètre 230
52	STARCO	Epaisseur de 33 au lieu de 35

- **Au motif qu'elles excèdent les crédits alloués au budget pour l'exécution des prestations et sont par conséquent déclarées inacceptables :**

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT	Ecart
1	MAUVILAC	88 757,50 €	43%
2	MAUVILAC	60 985,50 €	45%
5	DOM HYGIENE	28 189,85 €	57%
5	STARCO	35 498,32 €	97%
6	SOVB	16 428,37 €	37%
6	DUMESGNIL	15 993,13 €	33%
15	MAUVILAC	18 480,00 €	131%
20	RAVATE	12 284,50 €	105%
21	DUMESGNIL	9 478,72 €	58%
23	COMINTER	11 158,79 €	103%
27	SANIT AIR	19 543,20 €	291%
29	RAVATE	8 082,60 €	62%
31	RAVATE	4 793,10 €	37%
39	MAUVILAC	2 366,90 €	58%
46	DUMESGNIL	7 662,65 €	39%
47	SANIT AIR	11 342,80 €	224%
47	RAVATE	14 435,38 €	312%
49	RAVATE	3 284,90 €	31%
51	SANIT AIR	259 927,34 €	584%
52	DOM HYGIENE	13 074,25 €	63%

- **Au motif qu'elles sont jugées anormalement basses et n'ont pas répondu à la demande de précisions qui leur a été transmise**

LOTS	ENTREPRISES	MOTIF
6	COROI	Inférieur de 26% à l'estimation
30	DOM HYGIENE	Inférieur de 61% à l'estimation
30	STARCO	Inférieur de 61% à l'estimation
31	COROI	Inférieur de 29% à l'estimation
37	RAVATE	Inférieur de 32% à l'estimation
47	DOM HYGIENE	Inférieur de 26% à l'estimation

- **Les membres de la CAO prennent acte du classement des offres suivant :**

Lot 1						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
LA SÉNEURIE	63 508,00 €	7	0.80	0.56	8.36	1

Accusé de réception en préfecture  
97421574016-20200215-201024-05  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Lot 2						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
INFRUCTUEUX						

Lot 3						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
BOURBON PLATIQUE	19 854,94 €	6.54	1.80	0.80	9.14	1
COROI	18 549,59 €	7	0.80	0	7.80	2

Lot 4						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	23 144,00	7	0.60	0.72	8.32	1

Lot 5						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
BOURBON PLASTIQUE	16 078,65	7	1.80	0.80	9.60	1

Lot 6						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	12 725,10	7	0.6	0.72	8.32	1

Lot 7						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
INFRUCTUEUX						

Lot 8						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
COMINTER	11 155,86	7	1	0.84	8.84	1

Lot 9						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	9 211,00	7	0.6	0.72	8.32	1

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20200215-201024-DE  
 Date de télétransmission : 20/02/2020  
 Date de réception préfecture : 20/02/2020

Lot 10						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	8 883,50	7	0.6	0.72	8.32	1

Lot 11						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
MAUVILAC	3 670,00	7	1,40	0.86	9.26	1

Lot 12						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
VISHOR REUNION	7 802,35	6,84	0.8	0.3	7,94	2
RAVATE	7 620,00	7	0.6	0.72	8,32	1

Lot 13						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
MAUVILAC	9 180,00	7	1,40	0,86	9,26	1

Lot 14						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	8 812,19	7	0.6	0.72	8.32	1

Lot 15						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
INFRUCTUEUX						

Lot 16						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	6 210,56	7	0.6	0.72	8.32	1

Lot 17						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	8 888,54	7	0.6	0.72	8.32	1

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200215-201024-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Lot 18						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
MAUVILAC	7 383,00	7	1,40	0,86	9,26	1
LA SEIGNEURIE	7 857,72	6,58	080	0,56	7,94	2

Lot 19						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	1 697,40	7	0.6	0.72	8.32	1
DU MESGNIL	1 859,76	6,39	0,6	0,42	7,41	2

Lot 20						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
INFRUCTUEUX						

Lot 21						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	6 492,59	7	0.6	0.72	8.32	1

Lot 22						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
MAUVILAC	6 088,48	7	1,14	0,86	9,26	1

Lot 23						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
INFRUCTUEUX						

Lot 24						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
INFRUCTUEUX						

Lot 25						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	7 006,39	7	0.6	0.72	8.32	1

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200215-201024-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Lot 26						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	5 868,00	7	0.6	0.72	8.32	1

Lot 27						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	4 493,58	7	0.6	0.72	8.32	1

Lot 28						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
COMINTER	6 358,89	7	1	0.84	8,84	1

Lot 29						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
PROMONET	6 061,95	7,79	1	0,56	7,01	3
DOM HYGIENE	4 720,51	10	0,80	0,72	8,52	1
COROI	5 341,99	6,19	0,80	0	6,99	4
STARCO	5 603,48	5,90	0,2	0	6,10	5
DUMESGNIL	5 443,87	6,07	0,6	0,42	7,09	2

Lot 30						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
COROI	3 534,60	7	0,80	0	7,80	1

Lot 31						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
INFRUCUTUEUX						

Lot 32						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	4 447,45	7	0.6	0.72	8.32	1

Lot 33						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
DUMESGNIL	5 170,47	7	0,60	0,42	8,02	1

Accusé de réception en préfecture  
974-213740113-20200215-201024-PP  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Lot 34						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	31 429,38	7	0.6	0.72	8.32	1

Lot 35						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	56 692,38	7	0.6	0.72	8.32	1

Lot 36						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	4 762,70	7	0.6	0.72	8.32	1

Lot 37						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
INFRUCTUEUX						

Lot 38						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
MAUVILAC	48 062,55	7	1,14	0,86	9,26	1

Lot 39						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
INFRUCTUEUX						

Lot 40						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	51 264,08	5,82	0.6	0.72	7,14	2
DUMESGNIL	42 609,40	7	0,6	0,42	8,02	1

Lot 41						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	50 370,63	5,96	0.6	0.72	7,28	2
DUMESGNIL	42 883,94	7	0,6	0,42	8,02	1

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200215-201024-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Lot 42						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
SANIT'AIR	6 388,28	5,71	1,60	0	7,31	2
RAVATE	5 213,36	7	0.6	0.72	8.32	1

Lot 43						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	32 682,54	7	0.6	0.72	8.32	1

Lot 44						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	3 053,18	7	0.6	0.72	8.32	1

Lot 45						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	10 537,96	7	0.6	0.72	8.32	1

Lot 46						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
INFRUCTUEUX						

Lot 47						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
PROMONET	3 285,67	6,19	1	0,56	7,75	1
STARCO	2 905,09	7	0,2	0	7,20	2

Lot 48						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
COMINTER	70 598,92	7	1	0,84	8,84	1

Lot 49						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
INFRUCTUEUX						

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200215-201024-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Lot 50						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
INFRUCUTUEUX						

Lot 51						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
RAVATE	39 772,56	7	0.6	0.72	8.32	1

Lot 52						
Candidat	Prix proposé	Note Prix pondérée (70%)	Note VT pondérée (20%)	Note DD pondérée (10%)	Note finale pondérée	Classement
BOURBON PLASTIQUE	8 309,47	7	1,80	0,80	9,60	1

- Les membres de la CAO prennent acte de l'infructuosité des lots suivant :

LOTS	MOTIF
2	2 offres reçues : offre jugée irrégulière pour La SEIGNEURIE et inacceptable pour MAUVILAC
7	Absence d'offres
15	2 offres reçues : offre jugée irrégulière pour La SEIGNEURIE et inacceptable pour MAUVILAC
20	1 seule offre reçue : RAVATE, déclarée inacceptable
23	1 seule offre reçue : COMINTER, déclarée inacceptable
24	Absence d'offres
31	3 offres reçues : COROI jugée anormalement basse, RAVATE inacceptable et DUMESGNIL irrégulière
37	1 seule offre reçue : RAVATE jugée anormalement basse
39	1 seule offre reçue : MAUVILAC jugée inacceptable
46	2 offres reçues : DUMESGNIL jugée inacceptable et RAVATE jugée irrégulière
49	1 seule offre reçue : RAVATE jugée inacceptable
50	Absence d'offres

Conformément à l'article 5 du règlement de consultation et aux critères de notation, la consultation pour le marché de matériaux et fournitures diverses donnant lieu au classement ci-dessus, Les membres de la CAO décident d'attribuer le marché aux candidats ayant présentés les offres économiquement les plus avantageuses, comme suit sous réserve que ces entreprises soient à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

Lot	Titulaire	Montant	Estimation	Ecart	Note globale
1	LA SEIGNEURIE	65 568,00 €	62 000,00 €	5,75%	8.36
3	BOURBON PLASTIQUE	19 854,94 €	23 000,00 €	-13,67%	9.14
4	RAVATE	23 144,00 €	20 000,00 €	15,72%	8.32
5	BOURBON PLASTIQUE	16 078,65 €	18 000,00 €	-10,67%	9.60
6	RAVATE	12 725,10 €	12 000,00 €	6,04%	8.32
8	COMINTER	11 155,86 €	10 500,00 €	6,25%	8.84
9	RAVATE	9 211,00 €	9 500,00 €	-3,04%	8.32
10	RAVATE	8 883,50 €	9 000,00 €	-1,29%	8.32
10	MAUVILAC	3 670,00 €	9 000,00 €	-59,22%	9.26

Accuse de réception en préfecture  
974-219740115-20200215-201024-DE  
Date de réception en préfecture : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

12	RAVATE	7 620,90 €	8 500,00 €	-10,34%	8.32
13	MAUVILAC	9 180,00 €	8 500,00 €	8,00%	9.26
14	RAVATE	8 812,19 €	8 000,00 €	10,15%	8.32
16	RAVATE	6 210,56 €	7 500,00 €	-17,19%	8.32
17	RAVATE	8 888,54 €	7 500,00 €	18,51%	8.32
18	MAUVILAC	7 383,00 €	6 500,00 €	13,58%	9.26
19	RAVATE	1 697,40 €	2 000,00 €	-15,13%	8.32
21	RAVATE	6 492,59 €	6 000,00 €	8,21%	8.32
22	MAUVILAC	6 088,48 €	5 500,00 €	10,70%	9.26
25	RAVATE	7 006,39 €	5 500,00 €	27,39%	8.32
26	RAVATE	5 868,00 €	5 000,00 €	17,36%	8.32
27	RAVATE	4 493,58 €	5 000,00 €	-10,13%	8.32
28	COMINTER	6 358,89 €	5 000,00 €	27,18%	8.84
29	DOM HYGIENE	4 720,51 €	5 000,00 €	-5,59%	8.52
30	COROI	3 534,60 €	4 000,00 €	-11,64%	7.80
32	RAVATE	4 447,45 €	4 000,00 €	11,19%	8.32
33	DUMESGNIL	6 170,47 €	7 500,00 €	-18,13%	8.02
34	RAVATE	31 429,38 €	27 000,00 €	16,41%	8.32
35	RAVATE	56 692,38 €	51 000,00 €	11,16%	8.32
36	RAVATE	4 762,70 €	4 000,00 €	19,07%	8.32
38	MAUVILAC	48 069,55 €	47 000,00 €	2,28%	9.26
40	DUMESGNIL	42 609,40 €	41 000,00 €	3,93%	8.02
41	DUMESGNIL	42 883,94 €	43 500,00 €	-1,42%	8.02
42	RAVATE	5 213,36 €	5 500,00 €	-5,21%	8.32
43	RAVATE	32 682,54 €	33 500,00 €	-2,44%	8.32
44	RAVATE	3 053,18 €	3 500,00 €	-12,77%	8.32
45	RAVATE	10 537,96 €	11 000,00 €	-4,20%	8.32
47	PROMONET	3 285,67 €	3 500,00 €	-6,12%	7.75
48	COMINTER	70 598,92 €	74 000,00 €	-4,60%	8.84
51	RAVATE	39 772,56 €	38 000,00 €	4,66%	8.32
52	BOURBON PLASTIQUE	8 309,47 €	8 000,00 €	3,87%	9.60
	<b>TOTAL</b>	<b>675 165,58 €</b>	<b>669 500,00 €</b>	<b>0,85%</b>	

Nom – Prénoms	Qualité	Signature
Monsieur François JAVEL	Président	
Monsieur NAILLET Philippe	Membre titulaire	
Monsieur CHOPINET Gérard	Membre titulaire	
Monsieur ASSABY Maximilien	Membre titulaire	
Madame ISIDORE Marylise	Membre titulaire	
Madame ANILHA Fernande	Membre titulaire	
Monsieur ERBASIE Didier	Membre suppléant	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200215-201024-DE  
Monsieur ERBASIE Didier  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Madame VELOUPOULE MERLO Nalini	Membre suppléant	
Madame HUMBLLOT Nicole	Membre suppléant	
Monsieur LOWINSKY Jacques	Membre suppléant	
Madame VITRY Faouzia	Membre suppléant	
<b><i>Membres à voix consultative :</i></b>		
<b>Nom – Prénoms</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>
Monsieur .....	Comptable public	
Monsieur GLAD Joseph	DDCCRF	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200215-201024-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020